



## CLOTURE DE LIQUIDATION

Le dossier est constitué :

**De l'imprimé M4** ([cerfa 11685](#)) en deux exemplaires complétés et signés en original par le représentant légal ou son mandataire.

### **Des pièces justificatives suivantes :**

- ✓ 1 exemplaire original du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire.  
En cas de boni de liquidation (sommes d'argent distribués aux associés ou actionnaires après le remboursement de leurs apports) et de partage, ce PV doit être **enregistré auprès du service enregistrement du SIE dont dépend le siège de la société : présenter au moins 4 exemplaires car le Service des impôts des entreprises en garde un.**  
Sauf pour la SARL/SAS à associé unique
- ✓ 1 exemplaire du bilan de clôture (comptes définitifs) établi et certifié conforme par le liquidateur.
- ✓ Une copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec date de publication  
  
Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales **obligatoire.**
- ✓ Formalité effectuée par un mandataire : [pouvoir](#) signé des deux parties.

### **Coût de la Formalité**

Frais greffe : 14,35 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Gap.

Redevance CFE : 70 € par chèque libellé à l'ordre de la CCI des Hautes-Alpes.

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME.  
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : [www.hautes-alpes.cci.fr](http://www.hautes-alpes.cci.fr)

